



## Unanimité ancien régime succession

Par **SSM**, le **09/10/2011** à **22:29**

Bonjour,  
Avant toute chose merci.  
Très brièvement il s'agit d'une succession indivise.

J'ai été trompé par ma famille sur la valeur réelle de la maison avec la complicité de leur notaire, valeur vénale 140.000 sous coté dans le projet d'acte à 60.000€

En 1er instance le tribunal m'a débouté.

en appel a la cour, j'ai gagné moyennant une expertise judiciaire.

Désignation du notaire par ordonnance de la cour.

Réunion de l'ensemble de la famille en présence du notaire judiciaire ainsi que mon propre notaire.

Fixation d'un délai de vente du bien a sa juste valeur (140.000€).

Fin du délais, pas d'acquéreur.  
Assignation en licitation par ma famille sous quinzaine.

Ma seule question:  
Ma mère est décédée en 2004 sous l'ancienne réforme des successions, impliquant l'Unanimité.

En ce jour je me vois assigné par ma famille par devant le tribunal pour la licitation du bien, le décès ouvrant droit à la succession date de l'an 2004 sous l'ancien régime de succession

alors que la réforme de la loi 2006 n'est entrée en vigueur le 1 janvier 2007.

L'unanimité à été supprimé que depuis cette reforme Janvier 2007 dois-je me soumettre à cette assignation.

M.Stev

Par **mimi493**, le **10/10/2011** à **00:33**

De toute façon, si vous êtes assigné en justice, vous devez aller à l'audience et vous défendre.

Mais je ne comprends pas à quoi vous faites allusion "loi sur l'unanimité" ???